

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-3

Séance du vendredi 17 octobre 2008

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°2008/I 4è/03 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 et la délibération du 10 octobre 2008 concernant la décision modificative n°2 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'un montant total de 966 630 € telles que figurant au tableau annexé au rapport.
- Décide de l'affectation par opération pour les programmes I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 024 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés et G 033 subventions d'investissement en faveur des maisons d'enfants, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, nature 2042, fonctions 51, 52 et 53 pour les subventions.

- Approuve les projets de conventions et d'avenant à la convention pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département et la Fondation « Jean Dollfus » à MULHOUSE, l'Association « Saint Sauveur » à MULHOUSE, l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA) à MULHOUSE, l'Association « Bienvenue Foyer du Parc » à MUNSTER, l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA) à STRASBOURG et l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) d'HIRSINGUE pour le versement de six subventions d'un montant respectif de 392 000 €, de 124 220 €, de 42 680 €, de 282 000 €, de 29 050 € et 96 680 €.
- Et autorise le Président du Conseil Général à les signer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions